

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**NATURE DU MARCHÉ** : Marché public de fournitures

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

## **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

### **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Nom de l'organisme : Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre et Miquelon

Point de contact : Monsieur le Directeur des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Adresse : Boulevard Constant Colmay - BP 4217

Code postal : 97500 Ville : Saint-Pierre

Pays (*autre que France*) : SAINT PIERRE ET MIQUELON

Téléphone : 0508411200 Télécopieur : 0508413950

Courriel : dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

## **OBJET DU MARCHÉ**

### **Objet du marché :**

Fourniture et livraison de sel pour les routes nationales - Relance

**Type de marché de fournitures :** Achat

### **Classification CPV**

Objet principal : 14400000-5

**Lieu de livraison :** Le District Routier de Saint-Pierre (Entrepôt route de la Pointe Blanche) - 97 500 Saint-Pierre et Miquelon

**L'avis implique :** un marché public

## **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Fourniture et livraison de sel pour les routes nationales

### **Quantités :**

Les montants de fourniture : minimum 10 500 € / maximum 42 000 €

**Acceptation des variantes :** Oui

**Prestations divisées en lots :** Non

## **CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :**

\* Origine du financement : État

\* Les prix seront révisables ;

\* Les comptes seront réglés sous la forme de décomptes ;

\* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;

- soit avec des prestataires groupés solidaires.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Situation juridique - références requises :**

Les documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;

\* La forme juridique du candidat ;

\* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;

\* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les

habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

\* Le pouvoir adjudicateur ne retient que les interdictions de soumissionner prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015;

**Marché non réservé à des ateliers protégés.**

### **CRITERES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

### **PROCEDURES**

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

### **Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 29 / 09 / 2017 à 12h00 heure de Saint-Pierre et Miquelon

Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** SEL Etat 2017

### **Autres informations :**

- \* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
- \* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- \* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
- \* Accord-cadre à bons de commande ;
- \* Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
- \* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

### Modalités d'ouverture des offres

- \* Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non
- \* L'ouverture des plis n'est pas publique.

### Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

- \* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;

### Conditions de remise des offres ou des candidatures :

\* Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;

\* Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, L'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

\* La copie de sauvegarde, prévue à l'article 41 III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde".

\* Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues

\* La présentation des offres sous la forme d'un catalogue électronique est acceptée;

\* Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

\* Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

\* Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "SEL Etat 2017", le seront suivant les modalités précisées dans le

règlement de la consultation.

## **PROCEDURES DE RECOURS**

### **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : Place du Lieutenant Colonel Pigeaud - BP4200  
Code postal : 97500 Ville : Saint-Pierre  
Pays (*autre que France*) : SAINT PIERRE ET MIQUELON  
Téléphone : 0508411010 Télécopieur : 0508414738

### **Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- \* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- \* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;
- \* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- \* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 06/09/2017**

## **ADRESSES COMPLEMENTAIRES**

### **Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

Nom de l'organisme : Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer  
Point de contact : Unité du personnel, GPEEC, Juridique et Marchés  
Adresse : Boulevard Constant Colmay - BP4217  
Code postal : 97500 Ville : Saint-Pierre  
Pays (*autre que France*) : SAINT PIERRE ET MIQUELON  
Téléphone : 0508411249 courriel : marches.upgjm.sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr